



NOTRE  
**Actualité**

EDITION N° 82 Décembre 2021



**RECONNAISSANCE BÉNÉVOLAT 2021**

Encore merci pour votre participation et pour ce que vous apportez à notre Municipalité!

À TOUTS NOS CITOYENS, MERCI POUR VOTRE CONFIANCE POUR L'ANNÉE QUI SE TERMINE!

UN HEUREUX TEMPS DES FÊTES!

**HÔTEL DE VILLE**

**Horaire du temps des fêtes**

Veillez noter que l'Hôtel de Ville  
sera fermé du

**24 décembre 2021,**

**au 4 janvier 2022 inclusivement.**



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

J'ai relu mon mot du maire de décembre 2020 et jamais je n'aurais cru qu'un an plus tard nous serions encore aux prises avec cette foutue COVID, je n'en parle plus, on en a assez dit!

En suivi aux intempéries du 11 et 12 décembre qui ont causé une panne électrique de près de vingt-quatre heures, le conseil tient à vous informer en ce qui a trait aux non-fonctionnements des feux de circulation. Ces feux sont sous la responsabilité du MTQ, il a été convenu suite à un échange avec eux de ne pas mettre en place de notre plein gré des arrêts (stop) temporaires. Donc, nous avons suivi leurs directives dues au fait que nous ne sommes pas habilités à intervenir à leur place sur leurs infrastructures, la décision commune fut de ne rien ajouter et de s'en remettre au code de la sécurité routière qui indique que lorsque des feux sont défectueux, c'est la responsabilité de l'automobiliste de pratiquer l'arrêt obligatoire.

En ce qui concerne notre 175<sup>e</sup> anniversaire, il est permis de croire que certaines activités auront lieu en 2022 : conférences, tournoi de balle, la journée des retrouvailles pour ne nommer que celles-ci, aussitôt que les dates de ses activités seront connues, nous vous en informerons, espérant de vous y retrouver en grand nombre.

Compte tenu de la pandémie, il n'y a pas eu de soirée reconnaissance, encore cette année. Malgré ça, on se doit de remercier haut et fort toutes les personnes qui offrent de leur temps pour améliorer notre qualité de vie, nous offrir des moments de plaisir, de divertissement et de bien-être. En mon nom, ceux de mes collègues, du personnel de l'administration municipale et de la part de l'ensemble de la population, nous vous disons à vous tous un GROS MERCI, vous le méritez bien!

Les membres du conseil ainsi que moi-même tenons à remercier l'ensemble du personnel de la municipalité pour votre contribution tout au long de l'année, vous êtes indispensable et votre apport contribue au sentiment de confiance que les gens nous témoignent, on peut tous en être fiers!

Au nom de toute l'équipe municipale nous désirons vous transmettre à tous et chacun nos meilleurs voeux et une très belle période des fêtes. Soyez prudent dans vos déplacements, fraternisez en toute sécurité, au plaisir de se croiser et d'échanger ensemble en 2022.

À vous tous,

Joyeux temps des fêtes et Bonne Année 2022

Paul Sarrazin

## Activités commerciales et industrielles

Toute personne ou entreprise désirant exercer un usage commercial ou industriel sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, doit de prime abord vérifier auprès du service de l'urbanisme si l'usage ou l'activité est autorisé dans la zone où se situe le local ou le bâtiment. De plus, une vérification de la capacité de l'installation septique devra être faite, afin de valider si les eaux domestiques du nouvel usage peuvent être prises en charge, selon le nombre d'employés.

Par la suite, si l'usage est permis, une demande de certificat de changement d'usage est requise. Le formulaire de la demande de certificat peut être téléchargé sur le site Web, section Urbanisme. Il doit être rempli, signé et soumis au service de l'urbanisme accompagné des documents suivants :

- Plan d'aménagement du local destiné à abriter l'usage, en indiquant les dimensions et la superficie plancher des espaces;
- Plan d'aménagement de l'aire de stationnement en indiquant ses dimensions, celles des allées d'accès et des cases de stationnement.

Si des travaux de rénovation du local ou du bâtiment sont prévus, un permis de rénovation est aussi requis.

## LICENCES DE CHIENS 2022

Tous les propriétaires de chiens doivent venir les enregistrer à l'Hôtel de Ville et acheter la licence au coût de 25.00 \$. Ceci doit se faire à chaque début d'année! Contactez la réception pour plus d'informations 450-378-1942



# ORDRE<sup>du</sup>JOUR

**Séance ordinaire du 8 novembre 2021**  
**tenue au Centre communautaire, 130, rue Principale,**  
**Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30**  
**Présences : 7 Absence: 0**

## 1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 8 novembre 2021
- 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

## 2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'octobre 2021
- 2.2 Dépôt du rapport des paiements
- 2.3 Dépôt du rapport des variations budgétaires autorisées par le directeur général et secrétaire-trésorier
- 2.4 Ajustement aux crédits budgétaires
- 2.5 Fermeture du bureau municipal à partir du 24 décembre 2021 et réouverture le 5 janvier 2021
- 2.6 Calendrier des assemblées de conseil 2022
- 2.7 Liste des responsabilités et représentations des membres du conseil
- 2.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 628-2021 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022
- 2.9 Ratification d'embauche d'un agent d'application de règlements municipaux - M. Xavier Rivard
- 2.10 Démission de Mme Éliane Cardin et autorisation d'engager un ou une nouvel(le) adjoint(e) administratif(ive) et greffier(ère) adjoint(e)
- 2.11 Acceptation de l'offre de services de Dave Williams pour services professionnels en génie civil
- 2.12 Acceptation de l'offre de services de Tetra Tech pour services professionnels en génie civil
- 2.13 Autorisation de deux (2) formations « fonctionnement et rôle de l' élu » et « éthique et déontologie en matière municipale »

## 3. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 3.1 Autorisation de paiement final à Sintra inc. – Contrat SCM-2020-01 – Pavage 2020
- 3.2 Autorisation de paiement final à Huard Excavation inc. – Contrat SCM-2020-09 – Réfection des ponceaux et canalisation 2020

## 4. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 4.1 Rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2021
- 4.2 Démission de M. Serge Gosselin du CCU (comité consultatif d'urbanisme)
- 4.3 Nomination de M. Manuel Gosselin au CCU (comité consultatif d'urbanisme)
- 4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 629-2021 amendant le règlement du comité consultatif d'urbanisme no 563-2017 visant à permettre la substitution d'un membre du comité consultatif d'urbanisme
- 4.5 Demande de prolongation de délai – Adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska
- 4.6 Abrogation de la résolution 2021-09-243 appuyant la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de la Cidrerie Milton inc. pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 281 787 et 4 281 788
- 4.7 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q.- Cidrerie Milton inc., lots n° 4 281 787 et 4 281 788, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture

## 5. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 630-2021 amendant le règlement général G-100 concernant l'utilisation du parc de planche à roulettes

## 6. Période de questions

## 7. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier



# ORDRE<sup>du</sup>JOUR

**Séance ordinaire du 6 décembre 2021**  
**tenue au Centre communautaire, 130, rue Principale,**  
**Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30**  
**Présences : 7 Absence: 0**

## 1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
- 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2021

## 2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de novembre 2021
- 2.2 Dépôt du rapport des paiements
- 2.3 Dépôt du rapport des variations budgétaires autorisées par le directeur général et secrétaire-trésorier
- 2.4 Ajustements aux crédits budgétaires
- 2.5 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avant prescription
- 2.6 Autorisation de faire parvenir un dernier avis aux personnes endettées envers la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avant transmission à la MRC de La Haute-Yamaska
- 2.7 Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 2.8 Consultation du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs pour son plan triennal de répartition de destinations des immeubles 2022-2025
- 2.9 Registre public des déclarations des élus
- 2.10 Autorisation de contrat pour analyse d'eau potable – EnvironeX – Années 2022
- 2.11 Programmation de travaux no. 2 du programme de la TECQ 2019-2023
- 2.12 Adoption et dispense de lecture du règlement 628-2021 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022
- 2.13 Emplois été Canada 2022 – Programme placement carrière-été – Demande de financement pour l'embauche de moniteurs / monitrices et aide administrative pour le Camp de jour, d'un agent d'application des règlements municipaux et d'un préposé à l'entretien des terrains municipaux
- 2.14 Offre de services de consultations juridiques – 2022 (Municonseil)
- 2.15 Autorisation de faire une demande d'aide financière au FDC (Fonds de développement des communautés) pour études xylogique et dendrochronologique au 31 rue Principale
- 2.16 Ratification d'inscription et autorisation de déplacement au 16<sup>e</sup> dévoilement des Fleurons du Québec
- 2.17 Autorisation d'embauche pour le remplacement de Mme Isabelle Martin au poste de responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications
- 2.18 Autorisation de faire une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

(PNHA) 2021-2022 – Projets communautaires (jusqu'à 25 000.00 \$) – terrain de pétanque

- 2.19 Ratification d'embauche de Mme Sarah Ménard à titre de préposée temporaire aux travaux publics
- 2.20 Abrogation de la résolution 2021-03-065 - Autorisation selon les modes de financement pour les travaux de pavage (SCM-2020-49), les ponceaux (SCM-2020-51), la marquise (SCM-2020-39) et l'étude pour le lien cyclable Granby – Sainte-Cécile-de-Milton (SCM-2021-05)
- 2.21 Affectations 2021
- 2.22 Avis de motion règlement 633-2021 – abrogeant le règlement 583-2019 afin d'actualiser la rémunération des élus
- 2.23 Adoption de l'indexation des échelles salariales de la politique de rémunération des employés pour l'année 2022
- 2.24 Modification de la politique de rémunération des employés

## 3. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 3.1 Autorisation de paiement à Excavation M. Leclerc – Décompte progressif 01 – Remplacement de trois (3) ponceaux sur le 6<sup>e</sup> rang et d'un (1) sur le rang du Haut-de-la-rivière Nord (SCM-2020-51)
- 3.2 Autorisation de paiement à Eurovia Québec construction – Décompte progressif no.1 – Travaux de pavage 2021 (SCM-2020-49)
- 3.3 Adjudication du contrat SCM-2021-01 – Aménagement d'une toilette et d'un accès universels au Centre communautaire

## 4. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 4.1 Rapport des permis émis durant le mois de novembre 2021
- 4.2 Adoption et dispense de lecture du règlement 629-2021 amendant le règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme 563-2017, visant à préciser les dispositions relatives à la substitution d'un membre
- 4.3 Adoption et dispense de lecture du règlement 630-2021 amendant le règlement général G-100 concernant l'utilisation du parc de planche à roulettes
- 4.4 Avis de motion règlement 632-2021 concernant la responsabilité des propriétaires lors du déneigement et de l'entretien hivernal du réseau routier municipal
- 4.5 Demande de dérogation no. DPDR210224 / Lot no. 6 344 230

## 5. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 5.1 Adjudication de gré à gré à Lithium du contrat SCM-2021 pour la réalisation d'un microsite pour le Centre d'interprétation d'histoire locale de Sainte-Cécile-de-Milton

## 6. Période de questions

## 7. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

# ORDRE<sup>du</sup>JOUR

**Séance extraordinaire du 13 décembre 2021 tenue au Centre communautaire, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 00**  
**Présences : 7 Absence: 0**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et dispense de lecture du règlement 632-2021 concernant la responsabilité des propriétaires lors du déneigement et de l'entretien hivernal du réseau routier municipal
4. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de transport avec Ami-Bus inc. pour la période de janvier 2022 à décembre 2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier



**Séance extraordinaire du 13 décembre 2021 (Budget 2022) tenue au Centre communautaire, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30**  
**Présences : 7 Absence: 0**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022
4. Présentation et adoption du programme triennal pour les années 2022-2023-2024
5. Période de questions portant uniquement sur le budget et le programme triennal
6. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier



## INFOS LOISIRS



**SUITE AU 16E DÉVOILEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC, LA MUNICIPALITÉ A CONSERVÉ SES QUATRE FLEURONS.**



**LA MUNICIPALITÉ ÉTAIT FINALISTE DANS LA CATÉGORIE DE LA PLUS BELLE MOBILISATION CITOYENNE.**

# RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Après plusieurs mois de recherches, de rédaction et de mise à jour des données, la MRC de La Haute-Yamaska est maintenant prête à vous présenter son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé.

Venez découvrir les **grandes orientations** et le **plan d'action rassembleur** qui sera mis en œuvre pour la période 2022-2028 et qui nous permettra, collectivement, de réduire l'enfouissement et d'augmenter la récupération des résidus.

## Assemblée publique **(sur inscription)\***

Jeudi 27 janvier 2022, 19 h

Salle du conseil de l'hôtel de ville de Granby

87, rue Principale

*\*Les consignes sanitaires suivantes seront en vigueur pour l'assemblée :*

- Laver ses mains à l'arrivée ;
- Porter un couvre-visage ou un masque, obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus ;
- Maintenir la distanciation physique entre les personnes de 2 mètres lors des déplacements dans le bâtiment et de 1 mètre, lorsqu'assis dans la salle ;
- Le passeport vaccinal **n'est pas obligatoire** pour assister à l'assemblée.

**En raison des exigences sanitaires en vigueur, le nombre de places pour assister à l'assemblée est limité.**

**Par conséquent, l'événement sera accessible sur inscription seulement**

### Déposer un mémoire

Les personnes, groupes et organismes qui le désirent ont jusqu'au **28 février 2022, à minuit, pour déposer un mémoire en vue de la révision de ce plan septennal. Les mémoires peuvent être acheminés aux bureaux de la MRC de La Haute-Yamaska au 76, rue Dufferin, Granby (Québec) J2G 9L4 ou par courriel au [pgmr@haute-yamaska.ca](mailto:pgmr@haute-yamaska.ca).**

**Il n'est pas nécessaire d'assister à l'assemblée de consultation pour déposer un mémoire**

### AVIS À TOUS EN SITUATION D'URGENCE!

- \* Au Québec, les autorités recommandent aux citoyens d'être autonomes en tout temps pour une durée minimale de 72 h, via notamment la constitution d'une trousse 72 h. 72 h, c'est le temps estimé pour que la réponse d'urgence s'organise, et puisse être en mesure de répondre au plus grand nombre.
- \* En tout temps il est possible d'avoir accès à l'eau à l'extérieur du garage municipal (sur le côté).
- \* Le code de la sécurité routière indique que lorsque des feux de circulation sont défectueux, ça devient un ARRÊT OBLIGATOIRE.



## OFFRE D'EMPLOI postes de surveillant(s) de patinoire

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est présentement à la recherche de personnes pour assurer la surveillance de la patinoire extérieure au Parc des Générations.

### Principales fonctions :

- \* Assurer la sécurité des lieux;
- \* Faire appliquer les règles d'utilisation
- \* Faire appliquer les règles de la santé publique;
- \* Effectuer le déneigement;
- \* Toutes autres tâches connexes.

Il est à noter que le chalet des patineurs sera fermé. Les surveillants pourront l'ouvrir seulement pour les usagers de la patinoire qui désireront aller à la toilette.

**Heures de travail :** selon vos disponibilités

**Horaire de travail :** Soirs et fin de semaine

**Disponibilité :** janvier 2022 à mars 2022

**Salaire :** selon la politique de rémunération

Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae, d'ici le 5 janvier 2022 par courriel à l'adresse suivante : [direction@miltonqc.ca](mailto:direction@miltonqc.ca) ou le déposer à la réception de l'Hôtel de Ville.

## AVIS PUBLIC

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 13 décembre 2021, le règlement suivant a été adopté: Règlement 632-2021—intitulé « Règlement 632-2021 concernant la responsabilité des propriétaires lors du déneigement et de l'entretien hivernal du réseau routier municipal ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 16h30, du lundi au jeudi et sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

[miltonqc.ca](http://miltonqc.ca)



## HORAIRE DES MESSES

### DE NOËL

*Église de Sainte-Cécile-de-Milton*

**19 décembre 2021—Célébration**

**du Pardon à 14 h 00**

**24 décembre 2021**

**19 h 30**

**25 décembre 2021**

**9 h 00**

**1er janvier 2022**

**9 h 00**

**Informations :**

**450-378-7144**



## MESSAGE DU SERVICE INCENDIE

### Arroser un sapin naturel c'est primordial !



Comme vous avez pu le constater, il ne suffit que de quelques secondes pour qu'un sapin de Noël s'enflamme et que l'incendie se propage dans la maison.

### Il faut rester vigilant !

La première journée, l'arbre peut facilement « boire » **4 litres d'eau** et comme la plupart des réservoirs des supports pour sapin de Noël n'en contiennent pas autant, il faut souvent remplir le réservoir plus d'une fois la première journée. Par la suite, un bon arrosage quotidien et votre sapin devrait rester en bon état.

**La durée de vie d'un arbre de Noël est généralement de 10 à 14 jours.** Par la suite, il devient plus sec et très inflammable. Dès que la période des fêtes sera terminée, sortez le sapin à l'extérieur.

### Si vous optez pour un sapin naturel, assurez-vous de :

- choisir un arbre le moins sec possible;
- l'arroser à tous les jours;
- couper le bas du tronc en biseau, fixer l'arbre dans un support solide et immobile;
- placer votre arbre dans un endroit non-passant, loin d'un conduit d'aération du système de chauffage, d'un radiateur, d'un poêle, d'un foyer ou de bougies allumées;
- éviter d'allumer les lumières de Noël dans un sapin trop sec;
- éteignez les lumières avant d'aller au lit;
- ajouter au plafond près du sapin un avertisseur de fumée à ionisation.

# JANVIER 2022

3	HÔTEL DE VILLE FERMÉ	
4	HÔTEL DE VILLE FERMÉ	
5		Collecte des matières recyclables et organiques
9		Mettre les sapins naturels en bordure de route. Ils seront ramassés durant la semaine.
12		Collecte d'ordures ménagères seulement
17	19h30	Séance du conseil—Centre communautaire
18	8h00	Toast café pour les aînés
19		Collecte des matières recyclables seulement
26		Collecte d'ordures ménagères seulement



Sainte-Cécile-de-Milton

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 17 JANVIER 2022

CENTRE COMMUNAUTAIRE 19 H 30

### MISE EN GARDE – Vols de colis

Le temps des festivités de fin d'année approche à grand pas. Les célébrations prendront d'autres formes cette année pour respecter les consignes sanitaires et plusieurs d'entre vous achèteront leurs cadeaux par internet.



<p><b>Maire</b> Paul Sarrazin</p> <p>450-378-1942 450 777-6717 maire@miltonqc.ca</p>	<p><b>Conseillers et conseillères</b></p> <p>Pierre Bernier 450 -776-6218</p> <p>Sylvain Goyette 450 777-1346</p> <p>Sylvain Roy 450 378-6909</p>		<p>Jacqueline L. Meunier 450 378-6809</p> <p>Johanna Fehlmann 450 777-5629</p> <p>Ginette Prieur 450 372-6517</p>
Directeur général	Yves Tanguay direction@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 122	
Comptabilité, Directeur général adjoint	Francis Pelletier comptabilite@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 123	
Loisirs, vie communautaire, communications	Isabelle Martin viecommunautaire@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 126	
Urbanisme	Sofiane Fiala urbanisme@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 132	
Travaux publics	Luc Ménard travauxpublics@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 133	
Soutien direction / réception	France Tremblay soutienmun@miltonqc.ca	450-378-1942 poste 122 et 127	

Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :

- Consultez les options offertes par le service de livraison. Privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés.
- Surveillez attentivement la progression du cheminement de la livraison de vos colis (au moyen du système de repérage électronique qui vous est offert), afin d'être présent au moment de la livraison.
- En cas d'absence, demander à une personne de confiance de ramasser le colis pour vous. Au besoin, modifiez l'adresse de livraison pour le domicile d'une personne de confiance qui sera disponible au moment de la livraison.



Lors des inspections, le Service des incendies a constaté que certains entreposait la bouteille de propane à l'intérieur. Puisque la saison du BBQ est terminée nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'il est **interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur**. La présence d'une bonbonne à l'intérieur d'un espace fermé, tel que dans **une maison, un garage** ou une remise, constitue un risque d'incendie et d'explosion. Les risques demeurent les mêmes en présence d'une **bouteille vide**. **L'entreposage doit se faire à l'extérieur**.

Questions/informations : [prevention@roxtonpond.ca](mailto:prevention@roxtonpond.ca) et (450) 372-6875, poste 251

- Aménagez un endroit sécurisé (par exemple un coffre muni d'un cadenas) près de l'entrée de votre domicile pour le dépôt de vos colis. Prévoir des instructions au livreur de le verrouiller. Si possible, faites installer une caméra de surveillance visible de l'entrée et fonctionnelle.

**POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL** Communiquez avec votre Service de police local ou la Sûreté du Québec au 310-4141 ou \*4141 (cellulaire).